

Un bassin tout neuf pour les nageurs

Après plus d'un an de travaux, le bassin d'apprentissage fixe rénové et remis aux normes a été officiellement inauguré samedi 23 mars.

En voyant le bassin d'apprentissage fixe (Baf) de Neuville-aux-Bois fraîchement rénové et sentant le neuf, les visiteurs auraient presque eu envie d'y piquer une tête. Mais ils sont restés sagement au bord de l'eau, tout en admirant le nouvel écran.

Ces curieux avaient fait le déplacement, samedi 23 mars, aux portes ouvertes organisées pour découvrir le tout nouveau Baf. Ils avaient été précédés de quelques minutes par les élus, qui ont officiellement inauguré l'équipement situé à la Pichardière.

Une remise aux normes indispensable

Construit en 1978, le bassin n'était plus aux normes depuis plusieurs années. Si l'idée d'en construire un nouveau a vite été abandonnée en raison du coût (environ deux millions d'euros), la communauté de commu-



Une visite a été organisée pour présenter l'équipement rénové.

nes de la Forêt s'est lancée dans un projet de rénovation et de remise aux normes. Objectif : améliorer le traitement de l'eau et de l'air, le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, rafraîchir les vestiaires, entre autres.

Les travaux ont démarré en octobre 2017 et se sont terminés en fin d'année 2018. Coût total du projet : 1.062.911 € hors taxes avec plusieurs subventions (*).

Parmi les nouveautés, une extension a été ajoutée pour permettre d'installer un local de traitement des eaux. Auparavant, ce dernier et celui de l'air étaient confinés dans une petite pièce, ce qui engendrait de grosses difficultés et une qualité qui ne respectait pas les normes en vigueur. L'Agence régionale de santé avait plusieurs fois tiré la sonnette d'alarme. Ceci est désormais réglé et le

bassin est prêt à accueillir ses usagers. Il accueille les élèves de la grande section de maternelle jusqu'à la sixième, les abonnés de l'aquagym ainsi que les 47 enfants, âgés de 3 à 11 ans, de l'école de natation.

RÉMI MARCHAL

(*) Le Département a versé 448.265 euros, la Région 212.500 euros, la communauté de communes de la Forêt 302.146 euros et l'État 100.000 euros.